

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-:-Démocratie-:-Paix

DECRET N° 87/99 DU 19/3/87,
portant nomination de ~~Monsieur~~ TOUKOULOU
(Bernard) en qualité de Directeur des
Etudes et de la Planification.

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

(/u le décret n° 86/881 du 18 Juillet 1986, portant attributions
et organisation du Ministère de l'Industrie et de la Pêche ;

(/u le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation
des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

Article 1er.- ~~Monsieur~~ TOUKOULOU (Bernard), Administrateur des SAF, est
nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère de l'In-
dustrie et de la Pêche.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

Article 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où il a sa place. /6

Fait à Brazzaville, le 19 MARS 1967

Par le Premier Ministre,



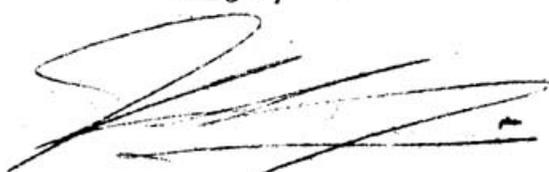
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de l'Industrie
de la Pêche, et de l'Arti-
sanat,



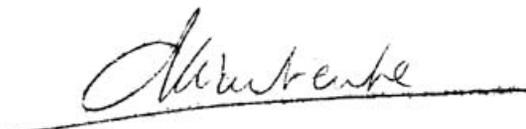
Ambroise Edouard NOUMAZALAY.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,



Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la Justice
Garde des Sceaux,



Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-

